

Vendredi 10 janvier 2020

Botte du Hainaut : Ipalle étend sa collecte gratuite à domicile

Thuin va profiter d'un enlèvement à domicile de biens ménagers réutilisables comme cela se fait déjà dans le Sud de la Botte.

● Stéphane LUST

La collecte des encombrants « porte à porte » a été supprimée il y a une dizaine d'années. Fin 2016, l'intercommunale Ipalle a alors décidé de lancer une collecte de biens ménagers réutilisables en Sud-Hainaut (Chimay, Momignies, Froidchapelle, Sivry-Rance et Beaumont). Cette dernière offre aux citoyens la possibilité de se défaire de ses biens en bon état, de leur donner une seconde vie et de ne plus les jeter dans leurs sacs-poubelle ou aux encombrants.

Dès ce 13 janvier, cette collecte s'étendra aussi aux communes de Lobbes et de Thuin. Ce projet a pu aboutir grâce à un nouveau partenariat avec le « Relais de la Haute Sambre » qui se chargera de la collecte.



Edu - 5041422568

« La zone Sud-Hainaut sera ainsi entièrement couverte par ce service, annonce Geoffrey Borgniet, président de l'intercommunale. C'est un pas de plus vers la réduction de déchets ménagers puisque l'ensemble des biens collectés retrouve une seconde vie. Le réemploi, le don, la réparation (lorsque c'est nécessaire) sont aujourd'hui des notions incontournables en faveur de l'environnement. Le réemploi ou la réutilisation est d'ailleurs l'une des règles d'or de toute démarche "zéro déchet" ou du moins, de toute démarche en faveur de "moins de déchets" ».

Il poursuit : « À terme, le souhait collectif serait d'avoir une filière complète sur le Sud-Hainaut avec une structure qui s'occupe

rait du stockage, de la réparation et de la revente des objets. Les objectifs poursuivis sont multiples : environnementaux avec la réutilisation des biens et une économie des ressources naturelles ; sociaux à travers la formation et de la création d'emplois ; et enfin économiques. »

Pour l'instant, les biens collectés en bon état dans les 7 communes de la zone et dans les « recyparcs » sont transfé-

Une ressourcerie, c'est quoi ?

Une ressourcerie est une entreprise d'économie sociale dont les activités consistent à la préparation et à la réutilisation de biens. Le but est de prévenir l'apparition de déchets et de

favoriser l'emploi et l'insertion sociale, par la revalorisation de produits ou biens en fin de vie, en privilégiant la réutilisation, la réparation et le recyclage.

Source : <https://www.res-sources.be>

rés et revalorisés à la recyclerie de Jemeppe. Ces objets pourront aussi être orientés vers les ressourceries « Le grenier aux trouvailles » à Mons, « Le Carré » à Lessines et à Tournai ou « La Poudrière » à Péruwelz, partenaires d'Ipalle en Wallonie picarde.

Laurent Dupont, secrétaire général d'Ipalle, insiste sur le fait que cette collecte est entièrement gratuite : « C'est un service rendu aux gens. Et il n'y aura pas de surcoût pour la population. Pour l'intercommunale, il

n'y aura pas de dépenses supplémentaires. Si ce service n'avait pas été créé, il aurait fallu de toute façon payer pour détruire des déchets. »

Il ne reste plus qu'à espérer que ce service permettra à tous les citoyens de participer à la protection de notre planète. Les bons gestes leur permettront de réduire leur quantité de déchets, d'alléger leur facture et, par la même occasion, de donner une nouvelle vie à des biens dont ils voulaient se défaire. ■

Comment faire ?

Les objets en bon état peuvent être déposés dans le local aménagé spécifiquement pour cette collecte dans l'un des quatre recyparcs de la zone (Chimay, Momignies, Sivry-Rance ou Thuin). Autre possibilité : prendre contact avec les responsables de la collecte qui passeront dans un délai maximum de 10 jours ouvrables. Pour les habitants de Beaumont, Chimay, Froidchapelle, Momignies et Sivry-Rance, il faut contacter « La Maison des services Facilités » de Momignies au 060/347 359. Pour Thuin, contactez le « Relais de la Haute Sambre » au 071/597 956.

Attention, les biens doivent obligatoirement se trouver



Les responsables sont unanimes : ce service permettra de réduire les déchets ménagers.

au rez-de-chaussée. Les objets non réutilisables ne seront pas repris. Ces derniers devront être évacués dans un recyparc ou dans la poubelle. Cette collecte gratuite concerne donc des objets en

bon état tel que le mobilier, le matériel de puériculture, les objets de décoration intérieure volumineux, les luminaires... ■ S.I.

➤ Plus d'infos sur www.ipalle.be ou au 071/591 202.

Deux emplois créés

Le service de collectes de biens à domicile, mis en place dans les quatre autres communes de la zone fin 2016, a permis de « recycler » 45 tonnes qui ne devront pas être incinérées. « Le but ultime est de développer le service avec les différents partenaires afin d'offrir, aux sept communes, une structure de vente aujourd'hui inexistante sur la zone », ajoute Laurent Dupont (Ipalle). Le bourgmestre de Thuin (Paul Furlan) se réjouit

de ce nouveau pas qui permettra de travailler avec le Relais de la Haute Sambre, une institution locale à finalité sociale. Ce ramassage sera à l'origine de la création de deux emplois temps plein. Paul Furlan n'est pas mécontent que Thuin, commune pilote « zéro déchet », bénéficie de ce service de ramassage. À Froidchapelle, le « Bosquet » ouvrira aussi trois conteneurs à déchets ménagers résiduels dès le 13 février.

Edu - 5041422568